

FCP IRADETT CEA
SITUATION ANNUELLE ARETTEE AU 31 DECEMBRE 2012

Rapport du Commissaire aux Comptes
Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2012

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration de la société de gestion AFC, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP IRADETT CEA arrêtés au 31 décembre 2012, comprenant le bilan faisant ressortir un total actif de 399 127 dinars, ainsi que le compte de résultat faisant ressortir une perte nette de 36 788 dinars, et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date faisant apparaître un actif net de 391 304 dinars, pour 25 677 parts, aboutissant à une valeur liquidative par part de 15,239 dinars, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement des états financiers

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds commun de placement IRADETT CEA au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Le fonds n'a pas respecté de manière permanente le taux maximum 2% des actifs en disponibilités prévu par l'article 2 du décret n° 99-2773 du 13 décembre 1999, tel que modifié par les décrets n° 2002-1727 du 29 juillet 2002 et n° 2005-1977 du 11 juillet 2005.

Conformément à la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à la vérification du rapport sur la gestion du fonds et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance des informations d'ordre comptable données dans le rapport avec les états financiers.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre audit, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 29 mars 2013

Le Commissaire aux Comptes

Cabinet MS Louzir - Membre de DTTL

Mohamed LOUZIR

BILAN
ARRETE AU 31/12/2012
(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
<u>ACTIF</u>			
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	AC-1	384 860	404 829
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		369 085	388 855
b- Obligations et valeurs assimilées		15 775	15 974
c- Autres valeurs		0	0
AC2- Placements monétaires et disponibilités	AC-2	14 267	3 657
a- Placements monétaires		0	0
b- Disponibilités		14 267	3 657
AC3- Créances d'exploitation		0	8 591
AC4- Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		399 127	417 077
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs*		795	837
PA2- Autres créditeurs divers*		7 028	4 236
TOTAL PASSIF		7 823	5 072
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	CP-1	384 470	404 094
CP2- Sommes distribuables	CP-2	6 834	7 910
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		13	458
b- Sommes distribuables de l'exercice		6 821	7 453
ACTIF NET		391 304	412 005
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		399 127	417 077

* Données retraitées pour les colonnes comparatives : la dette envers le gestionnaire et celle envers le dépositaire ont été maintenues en PA1-Opérateurs créditeurs, et le solde des dettes envers le commissaire aux comptes, retenues à la source et créditeurs divers a été reclassé en PA2-Autres créditeurs divers conformément à la norme NCT 16.

ETAT DE RESULTAT
DU 01/01/2012 AU 31/12/2012
(Exprimé en dinars)

	Notes	Période 01/01/2012 31/12/2012	Période 01/01/2011 31/12/2011
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	PR-1	11 318	11 389
a- Dividendes		10 325	10 399
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		993	990
c- Revenus des autres valeurs		0	0
PR 2- Revenus des placements monétaires	PR-2	405	1 091
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		11 723	12 480
CH 1- Charges de gestion des placements	CH-1	4 486	4 477
REVENU NET DES PLACEMENTS		7 237	8 003
PR 3- Autres produits		0	0
CH 2- Autres charges	CH-2	440	434
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 797	7 569
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation		24	(116)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		6 821	7 453
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(24)	116
_ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(52 704)	5 411
_ Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		10 231	(22 379)
_ Frais de négociation		(1 112)	(2 296)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(36 788)	(11 695)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DU 01/01/2012 AU 31/12/2012
(Exprimés en dinars)

	Période 01/01/2012 31/12/2012	Période 01/01/2011 31/12/2011
AN1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d'Exploitation	6 797	7 569
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(52 704)	5 411
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	10 231	(22 379)
d- Frais de négociation de titres	(1 112)	(2 296)
AN2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	(8 149)	(8 094)
AN3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	43 428	172 235
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	822	21 996
_ Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	647	2 385
_ Droits d'entrée	0	0
b- Rachats		
_ Capital	(20 541)	(259 081)
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	252	(15 476)
_ Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	(372)	(2430)
_ Droit de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	(20 701)	(100 160)
AN4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	412 005	512 165
b- en fin d'exercice	391 304	412 005
AN5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	24 301	29 364
b- en fin d'exercice	25 677	24 301
VALEUR LIQUIDATIVE	15,239	16,954
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-8,20%	-1,25%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Arrêtées au 31/12/2012
(Exprimées en dinars)

I. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables 16, 17 et 18 relatives aux OPCVM.

II. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II.1. Evaluation du portefeuille titre

a- Evaluation des actions

Les actions admises à la côte sont évaluées à leur valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou de la date antérieure la plus récente.

b- Evaluation des droits attachés aux actions

Droits attachés aux actions admises à la côte : ces droits sont évalués conformément aux règles d'évaluation des actions ; c'est à dire à la valeur de marché.

c- Evaluation des bons de Trésor assimilables

Les bons de Trésor assimilable sont évalués à leur prix d'acquisition.

Il est à noter que le fonds procède à l'amortissement de la sur-côte constatée lors de l'acquisition des bons de Trésor assimilables au prorata des intérêts courus de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

II.2. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

III. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1- Portefeuille titres

a- Les actions, valeurs assimilés et droits rattachés :

Les actions, valeurs assimilées et droits rattachés s'élèvent à 369 085 dinars au 31 décembre 2012. Ils se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Val au 31/12/2012	% ACTIF
ASSAD	4 172	40 767	35 750	8,96%
ATB	5 500	33 053	25 074	6,28%
ATL	3 910	16 359	12 656	3,17%
ATL NG 12	460	1 833	1 396	0,35%
ATL NS 12	1 380	5 498	4 191	1,05%
Attijari Bank	1 200	22 122	17 765	4,45%
BIAT	50	3 025	3 169	0,79%

BNA	1 200	15 000	10 390	2,60%
BT	3 100	34 934	37 166	9,31%
BTE	1 000	30 027	27 200	6,81%
Ciments de Bizerte	4 700	38 309	31 979	8,01%
MONOPRIX	500	15 800	13 841	3,47%
SFBT	1 000	13 500	12 701	3,18%
SPDIT	730	4 644	5 015	1,26%
TELNET	3 500	30 279	23 601	5,91%
TLEASING	400	13 323	9 040	2,26%
TLEASING DS 12	400	598	12	0,00%
TPR	6 500	36 831	32 637	8,18%
TUNIS RE	3 450	42 451	29 366	7,36%
UIB	2000	42 213	36 136	9,05%
Total	45 152	440 566	369 085	92,47%

b- Les obligations et valeurs assimilées :

Au 31 décembre 2012, les obligations et valeurs assimilées s'élèvent à 15 775 dinars et se détaillent comme suit :

Bons de Trésor assimilables	Nombre	Coût d'acquisition	Val au 31/12/2012	% ACTIF
BTA 8,25% 9 juillet 2014	15	15 494	15 775	3,95%
Total	15	15 494	15 775	3,95%

AC2- Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent à 14 267 dinars au 31 décembre 2012 représentant en sa totalité les avoirs en banque auprès de l'ATB.

CP1- Capital

Les mouvements sur le capital du fonds enregistrés durant l'année 2012 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2011

Montant	404 094
Nombre de titres	24 301
Nombre de porteurs de parts	1

Souscriptions réalisées

Montant	43 428
Nombre de titres émis	2 611
Nombre de porteurs de parts	0

Rachats effectués

Montant	20 541
Nombre de titres rachetés	1 235
Nombre de porteurs de parts	0

Autres effets sur capital

Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	10 231
Régularisation des sommes non distribuables	1 074
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	(52 704)
Frais de négociation	(1 112)

Capital au 31/12/2012

Montant	384 470
Nombre de titres	25 677
Nombre de porteurs de parts	1

CP-2 Sommes distribuables

Les sommes distribuables s'élèvent à 6 834 dinars se rattachant à la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

Désignation	Du 01/01/2012 au 31/12/2012	Du 01/01/2011 au 31/12/2011
Sommes distribuables des exercices antérieurs	13	458
Sommes distribuables de l'exercice	6 821	7 452
TOTAL	6 834	7 910

PR-1 Revenus du portefeuille titres

Au 31 décembre 2012, les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 11 318 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2012 au 31/12/2012	Du 01/01/2011 au 31/12/2011
Revenus des actions et valeurs assimilés	10 325	10 399
Revenus des bons de Trésor	993	990
TOTAL	11 318	11 389

PR-2 Les revenus de placements monétaires

Les revenus de placements monétaires s'élèvent à 405 dinars au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2012 au 31/12/2012	Du 01/01/2011 au 31/12/2011
Revenus des autres placements monétaires	405	1 091
TOTAL	405	1 091

CH-1 Charges de gestion des placements

La gestion du fonds est confiée à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8% HT l'an ; calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 0,1% calculée sur la base de l'actif net quotidien

Au 31 décembre 2012, les charges de gestion des placements se sont élevées à 4 486 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2012 au 31/12/2012	Du 01/01/2011 au 31/12/2011
Rémunération du dépositaire	498	498
Rémunération du gestionnaire	3 988	3 979
TOTAL	4 486	4 477

CH-2 Autres charges

Au 31 décembre 2012, les autres charges s'élèvent à 440 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2012 au 31/12/2012	Du 01/01/2011 au 31/12/2011
Redevance CMF	422	422
Services bancaires	14	9
Timbre fiscal	4	4
TOTAL	440	434

IV. NOTE SUR LES MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes de départ	423 321	480	-18 972	404 829	
Actions	407 827	0	-18 972	388 855	
Bons du trésor assimilables (BTA)	15 494	480	0	15 974	
Titres OPCVM	0	0	0	0	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	167 252			167 252	
Bons du trésor assimilables (BTA)	0			0	
Titres OPCVM	0			0	
Cessions de l'exercice					
Actions	-134 514			-134 514	10 231
Bons du trésor assimilables (BTA)	0			0	0
Titres OPCVM	0			0	0
Variation des plus ou moins- value potentielles sur					
Actions			-52 506	-52 506	
Bons du trésor assimilables (BTA)			-198	-198	
Titres OPCVM					
Variation des intérêts courus sur BTA		-3		-3	
Soldes de clôture	456 059	477	-71 676	384 860	10 231
Actions	440 565	0	-71 478	369 087	10 231
Bons du trésor assimilables (BTA)	15 494	477	-198	15 773	0
Titres OPCVM	0	0	0	0	0

V. AUTRES INFORMATIONS

Données par part et ratios pertinents	Du 01/01/2012 au 31/12/2012	Du 01/01/2011 au 31/12/2011
	Revenus des placements	0,457
Charges de gestion des placements	0,175	0,184
Revenu net des placements	0,282	0,329
Autres charges	0,017	0,018
Résultat d'exploitation (1)	0,265	0,311
Régularisation du résultat d'exploitation	0,001	-0,005
Sommes distribuables de l'exercice	0,266	0,307
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,001	0,005
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	-2,053	0,223
Plus-Values réalisées sur cession de titres	0,398	-0,921
Frais de négociation	-0,043	-0,094
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-1,697	-0,793
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-1,433	-0,481
Résultat non distribuable de l'exercice	-1,697	-0,793

Régularisation du résultat non distribuable	0,042	0,268
Sommes Non distribuables de l'exercice	-1,656	-0,524
Distribution de dividendes	-0,325	-0,270
Valeur Liquidative	15,239	16,954

Ratios de gestion des Placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,12%	0,97%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,09%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,70%	1,61%